



Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

le 22 mai 2007
Journée internationale de la
diversité biologique



LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Réf : SCBD/STTM/JM/lj/59120

9 juillet 2007

Objet : Compilation des informations sur les impacts de la production et de l'utilisation de biocombustible sur la diversité biologique

Madame/Monsieur,

Dans la recommandation XII/7, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a notamment prié le Secrétaire exécutif d'inviter les Parties et les autres gouvernements à fournir des informations utiles concernant les impacts du cycle complet de production et d'utilisation du biocombustible sur la diversité biologique et la façon dont ce problème est traité. L'Organe subsidiaire a prié en outre le Secrétaire exécutif de faire la synthèse des informations recueillies et de les soumettre à l'examen de la neuvième réunion de la Conférence des Parties. Vous trouverez ci-joint, à titre d'information, le texte préliminaire non révisé de la recommandation XII/7.

Conformément à cette demande, le Secrétaire souhaite inviter les Parties à fournir des informations utiles sur les impacts du cycle complet de production et d'utilisation du biocombustible sur la diversité biologique et la façon dont ce problème est traité.

Vous seriez très aimables de bien vouloir communiquer vos points de vue au Secrétariat (secretariat@cbd.int ou télécopier +1-514-288-6588) dans les meilleurs délais, en tout état de cause d'ici le **15 septembre 2007** au plus tard, pour permettre au Secrétariat d'en présenter une synthèse à la neuvième réunion de la Conférence des Parties en mai 2008.

Je me réjouis à la perspective de notre collaboration continue dans la mise en œuvre plus poussée des travaux de la Convention.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

Le Secrétaire exécutif
Ahmed Djoghla

A tous les correspondants de la CDB et de l'Organe subsidiaire



XII/7. Diversité biologique et production de biocombustible liquide

1. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques *a noté* :

a) qu'après avoir étudié la demande figurant dans la décision VIII/10 et suite à des consultations menées dans les différentes régions, le Bureau de la douzième réunion de l'Organe subsidiaire avait intégré la question de la « diversité biologique et de la production de biocombustible liquide » dans la liste des points à débattre lors de la présente réunion;

b) que le Secrétaire exécutif avait effectué des travaux préparatoires en vue de ce débat, notamment le forum électronique modéré par le Secrétariat, qui a eu lieu de janvier à mars 2007.

2. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques *prie le Secrétaire exécutif* :

a) *d'inviter* les Parties et les autres gouvernements à fournir des informations utiles concernant les impacts du cycle complet de production et d'utilisation de biocombustible sur la diversité biologique et la façon dont ce problème est traité;

b) en collaboration avec les organisations concernées, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, ainsi que l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Agence internationale de l'énergie et le Partenariat mondial sur les bioénergies, les partenaires du secteur privé, les communautés autochtones et locales et les organisations non gouvernementales, *de recueillir* des informations supplémentaires concernant les répercussions du cycle complet de production et d'utilisation de biocombustible sur la diversité biologique et ainsi que les questions connexes relatives à l'utilisation durable;

c) *de déterminer* les options possibles en rapport avec cette question émergente dans les programmes de travail de la Convention, notamment le programme de travail sur la diversité biologique agricole et le programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts;

d) *de faire la synthèse* des informations recueillies au cours des activités ci-dessus et de les *soumettre* à l'examen de la neuvième réunion de la Conférence des Parties;

e) [*d'attirer l'attention* de la cinquième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur l'article 8 j) sur les résultats des discussions tenues lors de la douzième réunion de l'Organe subsidiaire et sur d'autres informations pertinentes disponibles par le biais du Centre d'échange de la Convention;]

f) de renseigner le Groupe de liaison conjoint pour les conventions de Rio sur les résultats des débats qui ont eu lieu au cours de la douzième réunion de l'Organe subsidiaire;

3. Tout en reconnaissant les préoccupations de certaines Parties selon lesquelles ce qui suit est préliminaire et nécessite une révision complète, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques *prie en outre* la Conférence des Parties de *prendre note* des questions suivantes soulevées au cours des débats menés au sein de l'Organe subsidiaire :

a) il existe un large éventail de systèmes et de conditions lors du cycle de production de biocombustible : matières premières, plans de production et pratiques de gestion, régimes de propriété foncière et d'utilisation des terres;

b) la production et l'utilisation de biocombustible et la production et l'utilisation associées de biomasse peuvent avoir des effets bénéfiques sur la diversité biologique et le bien-être humain, notamment lorsque les processus de production et d'utilisation sont associés à:

- i) une réduction de la consommation de combustibles fossiles;
- ii) une diminution de l'utilisation des terres agricoles associée à une augmentation du rendement énergétique par surface;
- iii) une modification de la production agricole menant à une réduction de la gestion, une augmentation de la diversité des cultures, la remise en état des terres dégradées, une baisse de l'utilisation de pesticides et d'engrais, une diminution de la consommation d'eau destinée à l'irrigation et une utilisation plus efficace de l'eau pour les cultures;
- iv) une diminution du nombre de terres agricoles abandonnées ou converties à d'autres usages;
- v) une augmentation du revenu de base pour les agriculteurs et les propriétaires de forêts et une amélioration des perspectives d'emploi dans les zones rurales;
- vi) une réduction des émissions de gaz à effet de serre attribuables à l'utilisation de biocombustible liquide.

c) La production et l'utilisation de biocombustible peuvent avoir des effets néfastes sur la diversité biologique et le bien-être humain, notamment lorsque les processus de production et d'utilisation sont associés à :

- i) la perte, la fragmentation et la dégradation d'habitats utiles comme les forêts naturelles et semi-naturelles, les pâturages, les zones humides et les tourbières et autres puits de carbone, les éléments constitutifs de leur diversité biologique et l'appauvrissement des services essentiels procurés par les écosystèmes, qui entraînent une augmentation des émissions des gaz à effet de serre associées à ces changements;
- ii) une concurrence pour les terres destinées à la production de cultures alternatives, y compris celles gérées par des communautés autochtones et locales et de petits agriculteurs, et une concurrence au niveau du prix des denrées susceptible de créer une insécurité alimentaire;
- iii) un accroissement de la consommation d'eau, de l'utilisation d'engrais et de pesticides, de la pollution de l'eau et de l'eutrophisation, de la dégradation des terres et de l'érosion;
- iv) la culture, l'introduction et la propagation non contrôlées d'organismes génétiquement modifiés;
- v) l'introduction et la propagation non contrôlées d'espèces exotiques envahissantes;
- vi) des émissions de biomasse en combustion, avec leurs effets nocifs potentiels sur la santé humaine;

d) Il existe des lacunes au niveau de nos connaissances et de l'information disponible concernant l'impact de la production et de l'utilisation de biocombustible sur la diversité biologique et la production et l'utilisation de biocombustible provenant de matières premières de deuxième génération, y compris l'application du principe de précaution.

e) Ce problème de lacune peut être géré en :

- i) rassemblant et partageant l'information utile concernant les effets réels et potentiels de la production et de l'utilisation de biocombustible sur la diversité biologique et les questions relatives à l'utilisation durable;
- ii) favorisant la recherche sur les effets réels et potentiels de la production et de l'utilisation de biocombustible sur la diversité biologique;
- iii) favorisant la coopération internationale et le transfert de technologies efficaces;
- iv) encourageant l'accroissement des apports scientifiques en vue du futur examen des impacts des biocombustibles sur la diversité biologique[, par le biais, par exemple, d'une conférence scientifique internationale organisée en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, les organisations concernées, le secteur privé et les représentants de la société civile et des communautés autochtones et locales].